

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Information/fiction – Bachelor thesis
Type de module	Module d'option – Module obligatoire*
Code	OA 26.11 (A.AV.334.OA2611.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	18 ECTS
Semestre	Module de niveau B6 (Bachelor thesis). Organisé sur toute la durée du semestre de printemps
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Avoir validé l'ensemble des crédits ECTS des semestres 1 à 5, soit 150 ECTS.
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le Diplôme de Bachelor atteste d'une première expérience d'auteur indépendant et de l'acquisition des bases du langage et des outils liés au domaine des arts visuels. De manière générale, durant ce premier cycle d'études l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a acquis les compétences de bases techniques et méthodologiques dans le champ des arts visuels - a acquis les connaissances théoriques nécessaires à l'élaboration d'une pensée critique des arts et de la culture - sait référencer et contextualiser son travail pratique ou une étude théorique - sait articuler ses connaissances artistiques à des concepts ou savoirs provenant d'autres champs - est capable d'énoncer ses objets d'études et de développer des arguments pour les étayer constitué une archive de ses travaux et de ses recherches théoriques et pratiques - a une bonne connaissance des milieux professionnels de l'art. <p>À la fin de ce module l'étudiant-e est capable de porter son travail devant autrui. Il-elle est apte à concevoir un dispositif d'exposition et de l'adapter aux contraintes d'un lieu.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le module Bachelor thesis comporte un travail pratique (projet artistique) et un travail théorique (essais bachelor).</p> <p>Le travail pratique consiste en projet personnel développé en atelier sous la conduite de l'équipe pédagogique de l'option.</p> <p>Le travail théorique fait partie intégrante du module Bachelor thesis. Il consiste en l'élaboration d'une contextualisation critique du projet pratique. Il comprend un texte d'environ 20'000 signes (espaces compris), hors annexes, bibliographie et documents visuels.</p> <p>Les étudiant-e-s participent à un processus collectif d'échanges. Ils-elles définissent avec les enseignant-e-s des projets de travail à l'extérieur de l'école, des espaces d'expositions. Une démarche responsable vers une professionnalisation dans le domaine artistique est développée. Ils-elles ont finalisé un dossier personnel des travaux réalisés durant leur cursus d'études.</p> <p>Formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail pratique en atelier - entretiens collectifs ou individuels - rédaction de l'essai bachelor - séminaires et workshops - projets externes (concours, manifestations, expositions, etc.)
Modalités d'évaluation et validation	<p>Seul-e-s les étudiant-e-s ayant préalablement validé l'ensemble des modules exigés du premier au cinquième semestre (voir plan d'études) sont autorisé-e-s à présenter et soutenir la Bachelor thesis. La production de 5 à 10 images représentant le travail artistique / pratique du diplôme de Bachelor fait partie des éléments obligatoires dans le cadre du jury final.</p> <p>Le travail théorique fait l'objet d'une première évaluation spécifique antérieure à la soutenance globale de la Bachelor thesis. Une appréciation écrite est transmise au jury de la Bachelor thesis. La Bachelor thesis (travail théorique et pratique) fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Le jury évalue la Bachelor thesis et sa soutenance. À la majorité de ses membres, le jury les 18</p>

	crédits ECTS attribués au module de Bachelor thesis ou, si les prestations de l'étudiant-e sont jugées insuffisantes, refuse la validation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non-acquis ». Les 18 crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc. Le jury est composé de 5 membres, 2 internes à l'école et 3 personnalités externes.
Modalités de remédiation et de répétition	Pas de remédiation possible. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe lors du prochain semestre de printemps. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignants	Emmanuelle Antille, Christelle Lheureux, Geneviève Loup, Ileana Parvu, Bruno Serralongue, Frank Westermeyer
Nom du responsable du module	Frank Westermeyer
Descriptif validé le	3.11.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.